

# COLLECTIF POUR TOUS VOIRON

## Charte éthique et fonctionnement

### Préambule

Ce document, ci-nommé « Collectif Pour TOUS Voiron, Charte éthique et fonctionnement » n'a pas de valeur juridique mais représente un engagement moral des membres qui le composent.

Le Collectif, indépendant de tous partis politiques & syndicats, aspire à une gouvernance horizontale et transparente dans son fonctionnement et sa gestion.

Toute personne, sans discrimination d'aucune sorte, est la bienvenue à rejoindre le collectif et/ou participer à ses activités tant qu'elle en partage les raisons d'être et valeurs et en respecte la charte.

### 1) Nos Raisons d'être et Valeurs de référence :

Les raisons d'être qui animent le collectif sont :

- Se mettre en lien
- Défendre nos libertés
- Se réinformer
- Cocréer un nouveau monde

Les valeurs véhiculées au sein du Collectif sont :

- La Souveraineté et l'Authenticité de ses membres
- La Solidarité et le Partage
- La Résistance
- L'Humour
- Le Respect
- L'Ecoute, le Dialogue et l'Empathie

### 2) Règles de vie, principes :

Nous avons identifié certains principes pour prendre soin du collectif et des individus. Certains d'entre eux s'inspirent de la Communication Non Violente et de la Gouvernance Partagée, qui ne sont pas des dogmes mais des outils que chacun peut s'approprier à son rythme et s'il le souhaite.

Les règles de Vie :

- **S'écouter & Respecter les opinions de tout le monde.**

Faire silence lorsque quelqu'un prend la parole notamment en plénière. Ne pas couper la parole. S'exprimer en son nom et pas à la place des autres.

- **Respecter le travail d'autrui :**

Les critiques doivent être accompagnées d'une proposition.

Il faut prévenir en cas d'absence à un groupe/ atelier/ évènement.

Les horaires doivent être respectés.

- **Respecter les lieux :**

Participation des membres au fait que le Rubis reste un lieu propre et accueillant surtout quand on organise un atelier ou un évènement.

- **Contribuer aux frais de fonctionnement du collectif :**

Dans la mesure de ses possibilités : participer aux cagnottes, apporter des plats pour la vente lors d'évènements, donner de son temps, ...

- **Respect de l'utilisation appropriée des outils de communications**

Les différents canaux Telegram, mise à jour du site du Collectif, ...

### Les principes :

- **Le principe de souveraineté / parler au "je"**

J'évite de parler à la place d'autrui. J'exprime mon vécu, mes ressentis, mes besoins.

- **Le principe d'initiative**

Je suis libre de prendre des initiatives et je reste à l'écoute.

- **Le principe de proximité**

Je privilégie autant que possible les modes de communications les plus directs, particulièrement dans les situations de tension relationnelle : rencontre physique, visioconférence, téléphone.

- **Le principe de clarté**

Je m'exerce à communiquer de manière constructive, claire et concise, à l'oral comme à l'écrit.

- **Le principe collaboratif**

Avant d'entreprendre une action, en particulier en cas de communication au nom du collectif, je m'interroge sur ses conséquences et sur les personnes qu'elle implique et qui auront besoin d'en être informées au préalable.

## **3) Modalités de fonctionnement du Collectif**

Le collectif peut être représenté par l'image d'un arbre qui se développe dans l'harmonie de ses éléments constitutifs. Chaque élément possède sa propre raison d'être et un rôle clairement identifié dans le fonctionnement et la vie de l'arbre :

- Les Racines = les groupes de gouvernance
- Le Tronc et la Sève = la plénière et la charte
- Les Branches = les différents groupes d'activité, de support, ...
- Les Feuilles = les membres du collectif
- La Chouette = Lieu de décision inter groupe

### **3.1 Les Racines :**

#### Les Veilleurs :

**Raison d'être :** Groupe consultatif qui veille au bon fonctionnement du collectif

**Périmètre d'action :** Tout le collectif

**Pouvoir d'action :** Veiller, Orienter, Réguler

**Composition :** 5 à 6 personnes qui connaissent bien le collectif.

*Afin de gérer la mise en place de la charte, le groupe "les veilleurs" est constitué par des membres du groupe qui l'a rédigée. La constitution du groupe évoluera dans le temps.*

#### Gestion Financière :

**Raison d'être :** Veiller à l'équilibre des dépenses et des recettes

**Périmètre d'action :** Gestion du Rubis

**Pouvoir d'action :** Attribuer des budgets aux groupes, récolter les dons.

**Composition :** 3 à 4 personnes

#### Evènementiel :

**Raison d'être** : Structurer et coordonner les évènements en étroite collaboration avec l'agenda & la gestion financière

**Périmètre d'action** : Toutes activités organisées au Rubis (Concerts, marchés, ateliers, ...)

**Pouvoir d'action** : Sur les évènements.

**Composition** : 4-5 personnes

#### Système restauratif (Médiations) :

**Raison d'être** : Un système qui permet aux individus du Collectif de restaurer le lien en cas de conflits et de les prévenir grâce à différents outils adaptés aux membres.

**Périmètre d'action** : Tout le collectif

### 3.2 Le Tronc et la Sève :

#### La Plénière :

**Raison d'être** : Mettre en lien tous les membres en présentiel, partager les infos générales et celles des groupes, offrir une opportunité de passer des messages et proposer des sujets de réflexions.

**Périmètre d'action** : Tout le collectif

#### La Charte :

**Raison d'être** : Nourrir tous les éléments du collectif reliés par des valeurs, des règles de fonctionnement et des principes communs.

**Périmètre d'action** : Tout le collectif

### 3.3 Les Branches :

Les branches de l'arbre représentent les groupes du Collectif qui ont leurs propres raisons d'être et organisation.

Chaque groupe est souverain et autonome dans son développement ***dans le cadre de sa raison d'être et dans le respect de la Charte du collectif.***

Chaque groupe définit son mode de gouvernance, son processus de décision et de communication interne.

Chaque groupe identifie une personne contact.

Chaque groupe a la souveraineté de nommer un de ses membres (ambassadeur) pour lui donner mandat afin de le représenter pour toutes les autres demandes ou activités (demande de budget, participation à la Chouette, ...)

### 3.4 Les Feuilles :

Les feuilles sont les membres du Collectif.

Une séance d'intégration est un passage obligatoire afin de découvrir les Raisons d'être, les valeurs et le fonctionnement du Collectif. Cette séance permet aux nouveaux arrivants de partager leurs motivations à rejoindre le Collectif, leurs interrogations et leurs questions.

À la fin de la séance, chaque nouvel arrivant reçoit la charte en main propre et repart avec afin de la lire en toute tranquillité. Être une feuille nécessite d'adhérer pleinement à la charte et permet de s'investir dans une ou plusieurs des branches du collectif.

À la fin de la séance, chaque nouvel arrivant peut aussi remplir un formulaire d'inscription avec ses coordonnées ce qui lui donnera accès au site ainsi qu'à ses fonctionnalités et lui permettra de recevoir, entre autres, les invitations aux grands évènements ou conférences du collectif.

Toute personne pourra, à tout moment, demander à quitter le Collectif et être retirée de la liste de diffusion et de tous les accès au site du Collectif.

### **3.5 La Chouette :**

La mise en place d'une Chouette sera coordonnée par les Veilleurs.

Le groupe CHOUETTE se constitue lorsque :

- Une situation n'a pas pu être gérée directement entre les parties concernées
- Des questionnements ou actions peuvent impacter les valeurs, la raison d'être ou le Collectif lui-même.
- Une demande de révocation d'une personne du Collectif est entreprise.

La composition de la Chouette variera selon les situations. Elle sera constituée d'un ambassadeur désigné par chaque groupe concerné par la décision. Un ambassadeur ne pourra représenter plusieurs groupes. Un membre au moins des veilleurs sera présent.

La décision par consentement est à privilégier, d'autres modes de décisions peuvent être envisagés (consensus, à la majorité des présents, à la totalité des présents et/ou représentés, etc ...). C'est la responsabilité du groupe CHOUETTE de clarifier et de valider le(s) mode(s) de décision choisi(s) lors de chaque réunion.

Chaque Chouette nécessite la présence d'un facilitateur sans intérêt personnel avec le sujet et compétent en matière de modes de prise de décision (quelqu'un du groupe OUTILS par exemple).

Le résultat de chaque Chouette sera présenté en plénière.

Cas Particulier : Une demande de Révocation d'une personne du collectif ne peut être initiée que pour des actes graves allant à l'encontre des raisons d'être ou pour un non-respect avéré et récurrent des valeurs de référence du Collectif.

Un processus de Médiation aura dû être initié avant de démarrer une Chouette de révocation.

### **4) Révisions de la Charte :**

La Charte est susceptible d'être amendée sur proposition et en fonction des besoins du Collectif excepté sur les valeurs mentionnées, le respect de l'indépendance du Collectif et sur le principe de transparence.

Les veilleurs collectent les diverses propositions d'amendement de la charte et organiseront une Chouette en fonction du niveau d'urgence.

Les veilleurs, garants de la Charte, veillent au respect des valeurs constitutives du Collectif.